

**COMMUNE DE SAINT MARTIN D'HEUILLE**  
**SEANCE du 24 avril 2014**

Convocation : 18 avril 2014

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs PASQUET Rémy, ROBLIN Bernadette, MAGNIEN Christophe, GAUDET Karen, BERLIN Jacqueline, BONDOUX Pascal, COURTOIS Gilbert, GUYOT Gérard, LECROT Evelyne, MORLET Séverine, PIERRE Martine, VINCENT Elodie, DRAGNE Raymonde

**Etaient absents** : BERTHON Emmanuel (pouvoir à Monsieur PASQUET), GOUNOT Thierry

Monsieur Christophe MAGNIEN a été désigné secrétaire de séance.

La séance est ouverte à dix-neuf heures dix.

Le vingt-quatre avril deux mil quatorze, à dix-neuf heures dix, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur Rémy PASQUET, Maire.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 mars 2014
- 2/ Bien sans maître : écritures comptables
- 3/ Enfouissement des réseaux au Gué d'Heuillon
- 4/ Vote du compte administratif général année 2013 et affectation du résultat
- 5/ Vote du compte administratif assainissement 2013 et affectation du résultat
- 6/ Vote du compte administratif photovoltaïque 2013 et affectation du résultat
- 7/ Vote du budget primitif général 2014
- 8/ Vote du budget primitif assainissement 2014
- 9/ Vote du budget primitif photovoltaïque 2014
- 10/ Désignation des membres du CCAS
- 11/ Désignation des membres des commissions communales
- 12/ Désignation des membres du SIVOM
- 13/ Désignation des membres du comité des œuvres sociales
- 14/ Désignation du correspondant défense
- 15/ Questions diverses

Le Maire demande aux membres du Conseil s'ils sont d'accord pour rajouter trois points à l'ordre du jour; ce rajout est approuvé à l'unanimité. Il sera débattu sur ces points:

- Vote des taxes
- Vote des tarifs communaux
- Vote des subventions aux associations

#### **001 - Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal**

Aucune observation n'étant soulevée, le compte rendu de la séance du 28 mars 2014 est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **002 - Bien sans maître : écritures comptables**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du mail de Monsieur FICHOT. Les écritures comptables ne sont pas nécessaires étant donné qu'il s'agit d'une opération d'ordre non budgétaire, seule la transmission des documents suivants est nécessaire :

- La délibération constatant que le bien est sans maître
- L'arrêté du Maire constatant l'incorporation du bien dans le domaine communal
- Un certificat administratif demandant au comptable d'intégrer le bien à l'inventaire de la commune

#### **003- Enfouissement des réseaux au Gué d'Heuillon**

Monsieur le Maire expose la proposition du SIEEEN pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et de téléphonie au hameau le Gué d'Heuillon.

Le coût des travaux est estimé comme suit :

Eclairage public :

- montant TTC : 18 480,00 €
- participation communale : 7 160,00 €

Réseau téléphonique :

- montant TTC : 13 200,00 €
- prise en charge du matériel de génie civil par ORANGE sous la forme d'un remboursement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'effectuer les travaux et charge le Maire de signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement du dossier.

#### **Délibération n° 2014-23**

#### **004- Budget principal 2013 : Examen et vote du compte administratif**

Le compte administratif 2013 établi par le Maire et conforme au compte de gestion du Receveur municipal, est présenté par Monsieur Christophe MAGNIEN. Il s'établit comme suit :

**Section de fonctionnement**

Excédent de clôture : 125 809.73€

**Section d'investissement**

Déficit de clôture : 48 215.07€

**Restes à réaliser**

Dépenses : 77 664.00€

Recettes : 52 127.00€

A l'issue de cette présentation, le compte administratif de la commune est adopté à l'unanimité.

**Affectation du résultat de fonctionnement**

Le CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2013, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 13 327.87€

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 79 042.87€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 60 424.19€

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 46 766.85€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 77 664.00€

En recettes pour un montant de : 52 127.00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le CONSEIL MUNICIPAL, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00€

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :  
125 809.73

### **Délibération n° 2014-24**

#### **□□5- Budget assainissement 2013 :** **Examen et vote du compte administratif**

Le compte administratif 2013 établi par le Maire et conforme au compte de gestion du Receveur municipal, est présenté par Monsieur Christophe MAGNIEN. Il s'établit comme suit :

#### **Section de fonctionnement**

Excédent de clôture : 7 778.49€

#### **Section d'investissement**

Déficit de clôture : 7 296.52€

#### **Restes à réaliser**

Dépenses : 1 051.25€

Recettes : 0.00€

A l'issue de cette présentation, le compte administratif de la commune est adopté à l'unanimité

#### **Affectation du résultat de fonctionnement**

LE CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2013, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 14 350.48€

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 19 578.31€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : - 20 595.75€

Un solde d'exécution (Déficit - 002) de la section de fonctionnement de : - 11 799.82€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 1 051.25€

En recettes pour un montant de : 0.00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 7 296.52€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par LE CONSEIL MUNICIPAL, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 7 296.52€

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 481.97€

### **Délibération n° 2014-25**

#### **□□6- Budget photovoltaïque 2013**

#### **Examen et vote du compte administratif**

Le compte administratif 2013 établi par le Maire et conforme au compte de gestion du Receveur municipal, est présenté par Monsieur Christophe MAGNIEN. Il s'établit comme suit :

#### **Section de fonctionnement**

Excédent de clôture : 35 057.19€

#### **Section d'investissement**

Déficit de clôture : 3 438.95€

#### **Restes à réaliser**

Dépenses : 2 002.21€

Recettes : 0.00€

A l'issue de cette présentation, le compte administratif de la commune est adopté à l'unanimité.

### **Affectation du résultat**

Le CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2013, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 6 508.84€

Pour Rappel : Déficit reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 18 496.72€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : -9 947.79€

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 16 560.47€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 2002.21€

En recettes pour un montant de : 0.00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 5 441.16€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le CONSEIL MUNICIPAL, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 5 441.16€

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 29 616.03€

#### **Délibération n°2014-26**

##### **007- Budget principal**

##### **Examen et vote du budget primitif 2014**

Section de fonctionnement :

S'équilibre en dépenses et en recettes à 508 072.00 €

Section d'investissement :

S'équilibre en dépenses et en recettes à 324 099.00 €

#### **Délibération n°2014-27**

##### **008- Budget assainissement**

##### **Examen et vote du budget primitif 2014**

Section de fonctionnement :

S'équilibre en dépenses et en recettes à 51 504.49 €

Section d'investissement :

S'équilibre en dépenses et en recettes à 16 842.25 €

## Délibération n°2014-28

### □□9- Budget photovoltaïque Examen et vote du budget primitif 2014

Section de fonctionnement :

S'équilibre en dépenses et en recettes à 58 751.86 €

Section d'investissement :

S'équilibre en dépenses et en recettes à 16 145.83 €

## Délibération n°2014-29

### □□10- Désignation des membres du CCAS

Suite au renouvellement du Conseil municipal, il est procédé au vote des membres qui formeront le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, dont le rôle est l'apport d'aide ponctuelle et l'organisation des colis de fin d'année pour les personnes de plus de 70 ans.

Ont été désignées :

4 personnes issues du conseil municipal : Karen GAUDET, Raymonde DRAGNE, Jacqueline BERLIN, Evelyne LECROT

4 personnes extérieures : Roland COMMAILLE, Françoise ROCHER, Alain MARTINEZ

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte ces nominations à l'unanimité.

## Délibération n° 2014-37

### □□11- Désignation des membres des commissions communales

Suite au renouvellement du Conseil municipal, six commissions ont été formées :

1/ Finances : Christophe MAGNIEN, Elodie VINCENT, Emmanuel BERTHON, Martine PIERRE, Gilbert COURTOIS

2/ Travaux, voiries, environnement : Bernadette ROBLIN, Pascal BONDOUX, Evelyne LECROT, Jacqueline BERLIN, Gilbert COURTOIS, Christophe MAGNIEN, Gérard GUYOT

3/ Affaires scolaires : Karen GAUDET, Elodie VINCENT, Séverine MORLET, Raymonde DRAGNE, Thierry GOUNOT

4/ Communication, internet : Karen GAUDET, Emmanuel BERTHON, Rémy PASQUET, Martine PIERRE

5/Jeunesse, sports, culture, loisirs, fêtes et cérémonies : Evelyne LECROT, Séverine MORLET, Pascal BONDOUX, Bernadette ROBLIN, Thierry GOUNOT

6/ Liste électorale : Rémy PASQUET, Jacqueline BERLIN, Christophe MAGNIEN, Bernadette ROBLIN

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ces nominations à l'unanimité.

#### **Délibération n° 2014-30**

##### **□□12- Désignation des membres du SIVOM**

Suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient de renouveler les membres du SIVOM.

Mesdames Bernadette ROBLIN, Séverine MORLET et Raymonde DRAGNE sont désignées.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ces nominations à l'unanimité.

#### **Délibération n° 2014-31**

##### **□□13- Désignation des membres du comité des œuvres sociales (centre de gestion)**

Suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient de désigner de nouveaux membres pour le Comité des Œuvres Sociales (Centre de Gestion).

Monsieur Rémy PASQUET et Madame GAUDET Karen sont désignés à ce poste.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ces nominations à l'unanimité.

#### **Délibération n° 2014-32**

##### **□□14- Désignation du Correspondant Défense**

Suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient de nommer un nouveau Correspondant Défense.



Monsieur Gérard GUYOT est désigné à ce poste.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ces nominations à l'unanimité.

### **Délibération n° 2014-33**

#### **15- Vote des taxes communales**

Le taux des taxes communales reste inchangé par rapport à l'année 2013.

Les quatre taxes se répartissent ainsi :

- ° taxe d'habitation : 19,73 %
- ° taxe foncière sur le bâti : 14,87 %
- ° taxe foncière sur le non bâti : 57,36 %
- ° la C.F.E (Cotisation Foncière des Entreprises)  
23,54 %

Produit attendu : 230 566 €

Le reversement du Fonds national de garantie de ressources s'élève à 52 806 €.

### **Délibération n° 2014-34**

#### **16- Vote des tarifs communaux**

##### *1/ Location de la salle des fêtes*

Une augmentation est proposée, afin de faire face aux charges de fonctionnement.

UTILISATEURS	1 <sup>er</sup> JOUR	JOURS SUIVANTS
Particuliers et autres utilisateurs (commerçants)	191	96
- de la Commune	267	127
- hors Commune		
- Associations	1 <sup>ère</sup> location annuelle	Locations suivantes
- Commune	Gratuite	Gratuite
- Hors commune	267	127

Réunion autres utilisateurs (assemblées générales, info commerciales...)	Gratuit	191
--	---------	-----

NETTOYAGE	73 €
-----------	------

2/ Bail Sociétés de Chasse  
de St Martin d'Heuille : 250 €- La Faisane : 170 €

3/ Les tarifs concernant les concessions au cimetière,  
columbarium et jardin du souvenir sont les suivants :

\* Concession au Cimetière communal : 185 €

\* Columbarium : 330 € pour 15 ans ; 660 € pour 30 ans ;  
location 1 an : 102 €

\* Jardin du Souvenir : Dispersion des cendres : 20 € - Autre  
urne : 71 €

### **Délibération n° 2014-35**

#### **17- Vote des subventions aux associations**

Le Conseil adopte, les propositions de subventions présentées  
par le Maire :

Club des Genêts d'Or 200 €,  
Camosine : 100 € ;

- Comité des Fêtes Saint Martin d'Heuille : 400 € ;
- GYM 2000 : 200 € ;
- Association TGV GCA 50€,
- Association Nivernaise RN 7 2x2 voies 80€,
- Fourrière départementale 422€,
- CAUE 100€
- CFA 100€

Soit la somme globale de 1 652 €.

### **Délibération n° 2014-36**

#### **18- Questions diverses**

Aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à vingt  
et une heures cinq.

## **Table des délibérations**

**2014-23** : Enfouissement des réseaux au Gué d'Heuillon

**2014-24** : Examen et vote du compte administratif général 2013 et affectation du résultat

**2014-25** : Examen et vote du compte administratif assainissement 2013 et affectation du résultat

**2014-26** : Examen et vote du compte administratif photovoltaïque 2013 et affectation du résultat

**2014-27** : Examen et vote du budget primitif général 2014

**2014-28** : Examen et vote du budget primitif assainissement 2014

**2014-29** : Examen et vote du budget primitif photovoltaïque 2014

**2014-30** : Désignation des membres des commissions communales

**2014-31** : Désignation des membres du SIVOM

**2014-32** : Désignation des membres du Comité des Œuvres Sociales

**2014-33** : Désignation du Correspondant Défense

**2014-34** : Vote des taxes communales

**2014-35** : Vote des tarifs communaux

**2014-36** : Vote des subventions aux associations

**2014-37** : Désignation des membres du CCAS

**Fait et délibéré les jours, mois, an que dessus,  
Ont signé avec Nous les membres présents**

NOM Prénoms	Signature	Pouvoir à
BERLIN Jacqueline		
BERTHON Emmanuel		
BONDOUX Pascal		
COURTOIS Gilbert		
DRAGNE Raymonde		
GAUDET Karen		
GOUNOT Thierry		
GUYOT Gérard		
LECROT Evelyne		
MAGNIEN Christophe		
MORLET Séverine		
PASQUET Rémy		
PIERRE Martine		
ROBLIN Bernadette		
VINCENT Elodie		